PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le mardi 2 juillet 2024 à 19h30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du 35, rue de la Coudrière, lot 4 248 641

Cette demande vise à obtenir l'autorisation pour agrandir la résidence à une marge de recul avant de 6,88 m, en considérant que, selon la grille des spécifications nº 99F5485-G7, introduite par l'article 1.1.6 du *Règlement de zonage* nº 90-256 de la Municipalité, la marge de recul avant en zone Rv-3 est de 8 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 2 juillet 2024.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 11 juin 2024.

Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Marin, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11e jour du mois de juin de l'année deux mille vingt-quatre.

ET J'AI SIGNÉ :

Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier